

Objectif 4 Garder l'aspect naturel des paysages -cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets-les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux

Objectif 4 Garder l'aspect naturel des paysages -cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets- les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux

"Les cols sont les points de passage ancestraux d'une vallée à l'autre et pour beaucoup aujourd'hui entre la France et l'Italie. Leur aspect naturel est préservé et la voie de passage s'y fait discrète. Lorsqu'ils sont desservis par une route ouverte à la circulation publique, ils font l'objet d'une attention particulière : mise en valeur des éléments historiques ou culturels (oratoires, mémoires d'épisodes historiques), signalétique discrète, parkings intégrés invitant au stationnement. La route du Col de la Cayolle a plus d'un siècle d'histoire. Cette histoire qui se lit sur le parcours à travers la présence de garde-corps en métal, d'ouvrages d'art à valeur architecturale reconnue, la sinuosité forte liée à un tracé au plus près du relief, est à préserver. La route du Col de la Bonette-Restefond est aménagée pour recevoir un trafic plus important (90 000 véhicules en 2010), avec des infrastructures (ponts, talus, fossés) et une signalétique conçues de manière à ce que l'automobiliste ressente qu'il traverse un espace exceptionnel. Les travaux d'amélioration et d'entretien de la voirie sont conduits dans le respect de ces grands paysages.[...]

Les grands vallons, comme la Madone de Fenestre ou le Bachelard, laissent voir les forces de la nature à l'oeuvre (avalanches, glissements de terrain), pour autant que la sécurité civile n'est pas mise en péril. Dans les secteurs où le paysage a été profondément marqué par la politique de Restauration des Terrains en Montagne (vallon de la Cayolle, vallon de la Roche Trouée, vallon de Boulière, ...), il est porté une attention particulière à l'intégration paysagère des ouvrages de correction torrentielle et de stabilisation des sols, dont le bon état fonctionnel est maintenu, par l'usage du bois et de la pierre. Si leur inutilité est montrée, certains ouvrages sont supprimés. Tant que le rôle de protection des sols et les impératifs de sécurité civile sont assurés, les peuplements forestiers implantés dans le cadre des politiques de RTM évoluent naturellement. Lorsque ce n'est plus le cas, il est procédé à des interventions provoquant la régénération, voire à des compléments de boisements ponctuels.

Les lacs figurent parmi les buts de randonnée les plus recherchés dans le coeur. Leurs abords doivent être préservés de l'impact de la fréquentation tout en permettant au visiteur de s'approcher des berges. Des aménagements légers canalisent le flux des randonneurs."

Référence ID de l'article : #2026

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 12:16